

PRADINES

Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Juillet 2020

1 - Affectation des excédents de fonctionnement 2019:

Le résultat de fonctionnement du compte administratif 2019 de la Commune est affecté comme suit : 25.598,78€ finance la section d'investissement et 36.982,06€ la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

Celui du service des eaux, savoir 15.225,73€ est affecté à la section de fonctionnement et 4.927,28€ à la section d'investissement du budget primitif 2020.

2- Contributions de fonctionnement 2020 aux Syndicats Intercommunaux:

- de la Vallée de la Petite Corrèze, fixée à 53.000€ au lieu de 50.000€ en 2019.
- de Clédât est inchangée à 150€

3 – Reconstitution des subventions aux associations locales

4 - Impôts locaux 2020 :

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2022 et le blocage de son taux en 2020 et 2021, décidés par le Gouvernement, contraignent les Communes à répartir toute nouvelle charge fiscale sur le foncier bâti et non bâti.

C'est le cas avec la hausse de 3.000€ de la contribution du SIVAPCOR.

C'est pourquoi le Maire présente plusieurs hypothèses tenant compte de ces contraintes et maintenant la pression fiscale au niveau de 2019.

Les Conseillers Municipaux, après discussions, décident, par 7 voix pour, tout en contenant la pression fiscale au niveau de l'année 2019, de répartir l'augmentation de la contribution du syndicat entre les impôts fonciers communaux et le budget annexe du service des eaux.

En conséquence, pour la COMMUNE, conformément à la loi, le taux de la taxe d'habitation est bloqué à 11,52%; celui de la taxe foncière(bâti) est fixé 12,11% et celui de la taxe foncière (non bâti) est à 83,29%.

Le Maire rappelle qu'au niveau du Département de la Corrèze les taux moyens 2019 s'établissent respectivement à 22,93% pour la taxe foncière (bâti) et à 90,66% pour la taxe foncière (non bâti).

Par contre, pour le SIVAPCOR, le taux de la taxe d'habitation reste bloqué à 17,30%, seuls les taux du foncier bâti et non bâti baissent respectivement à 13,50% et 95,86% au lieu de 15,30% et 108,00% en 2019.

Ces ajustements sont imposés par la réforme en cours concernant la taxe d'habitation et se poursuivront en 2021, voire en 2022.

5 – Prix de l'eau 2020 :

Pour bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau et du Département sur les prochains programmes d'investissement, le Conseil est contraint de revaloriser le prix de l'eau comme suit :

- Frais d'abonnement et de location de compteur 77,00€ à l'année,
- Prix du mètre cube 0,97€

Pour une consommation annuelle de 120 m³, le mètre cube passe de 1.59€ à 1.61€, soit une augmentation de 2 centimes par m³.

Adopté à l'unanimité

6 - Le Budget Primitif 2020 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes, toutes sections confondues (fonctionnement et investissement) à 273.111,73€.

En section de fonctionnement, les prévisions de dépenses sont à hauteur des résultats 2019, les dépenses réelles s'élèvent à 122.850,00€ et l'autofinancement à 29.912,06€ pour la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement se chiffrent à 152.762,06€.

La section d'investissement comprend, outre le report du solde des travaux 2019, l'abandon des contreforts du mur LAPARRA (-15.000,00€), la numérotation des voies (500,00€), l'abreuvoir Charles Profit (3.600,00€), la sonnerie des cloches (6.017,00€), des travaux de réfection des bâtiments communaux (20.000,00€), de voirie (21.092,00€), le schéma directeur du réseau d'adduction d'eau (4.000,00€) et le capital des emprunts (26.117,17€)

Le financement de ces 120.349,67€ de dépenses est assuré par les restes de subventions de l'Etat et du Département (33.182,00€), le FCTVA (22.004,00€), l'autofinancement (29.762,06€), l'excédent de fonctionnement antérieur (25.598,78€), le fonds de concours des Amis de Pradines et de Bugeat pour les travaux de restauration de l'église (4.800,00€), une dotation d'amortissement (150,00€) et le report 2019 (4.762,83€)

Ces prévisions ont été adoptées à l'unanimité .

7- Le Budget 2020 du service des eaux s'équilibre globalement à 57.761,28€

La section de fonctionnement atteint 34.787,00€ . La section d'investissement se chiffre à 22.974,28€ une provision de 8.986,94€ étant inscrite pour financer la réfection du réseau.

Le budget 2020 de l'eau est approuvé à l'unanimité.

8 – Loyers communaux:

sur proposition des Conseillers municipaux, les loyers sont revalorisés au 1er Juillet 2020.

Adopté à l'unanimité

9 – Protection sociale complémentaire:

Conformément à la réglementation, le Conseil décide de participer à la protection sociale complémentaire de prévoyance et de santé pour la secrétaire.

10 – Epidémie de COVID 19

Considérant que la Secrétaire de Mairie a assuré la continuité du service pendant l'état d'urgence, **sur proposition des Elus**, le Conseil décide de lui verser une prime exceptionnelle et charge le Maire d'en fixer le montant.

11 – Consolidation d'un prêt à court terme

En Août 2019, un prêt à court terme de 40.000,00€ a été mis en place pour faire face au retard de versement des subventions, il sera consolidé sur une durée de 5 ans, taux d'intérêt 0,45% et remboursable par anticipation.

12 – Statuts du SIVAPCOR

Le Conseil accepte le transfert du siège et du secrétariat du syndicat à Pradines dans les locaux intercommunaux aménagés en 2001.

Vu la Secrétaire de séance,

Le Maire de Pradines.